

	Référence dossier : N° DP00104324A0023	
	<i>Déposé le 04/03/2024, récépissé affiché en Mairie le 05/03/2024</i>	<i>Complété le 25/03/2024</i>
	<i>Par : Monsieur De Sousa Kevin Demeurant à: 109 impasse du Sermoraz 01700 Beynost Sur un terrain sis : 109 impasse du Sermoraz 01700 Beynost Refs cadastrales : Section AL-0170</i>	Surface de plancher : 0m² Description du projet : Construction d'un garage de 21m².

Madame le Maire,

VU la demande susvisée,
VU le Code de l'Urbanisme, en particulier le livre IV relatif aux constructions, aménagements et démolitions,
VU la délibération du Conseil Municipal de BEYNOST, en date du 26/11/2020, instituant la Taxe d'Aménagement,
VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 16/12/2019, et notamment le règlement de la zone U, secteur résidentiel, densité 6,
VU le Plan de Prévention des Risques Naturels approuvé le 16/01/2006,

Considérant que le terrain est situé en zone Bt du Plan de Prévention des Risques Naturels,

Considérant l'article R 421-1 du code de l'urbanisme selon lequel les constructions nouvelles d'une emprise au sol de plus de 20m² doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire,

Considérant que le projet est d'une emprise au sol de 21 m² et nécessite le dépôt d'un permis de construire,

Considérant que le pétitionnaire a déposé une déclaration préalable de travaux à la place d'un permis de construire,

Considérant que le projet ne respecte pas l'article susvisé,

ARRÊTE

Article 1 : Il est fait **OPPOSITION** aux travaux décrits dans la déclaration susvisée.

BEYNOST, le 29/03/2024

Le Maire,
Caroline TERRIER

